



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

DECISION 2025-22 DU MAIRE

Objet : Branchement neuf eau Potable

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT

DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité d'installer un branchement eau sur la citerne enterrée qui doit être remise aux normes

Considérant le devis CSA0527 de l'entreprise « STGS » pour un montant total de 1 952.40€ TTC :

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « STGS » pour un montant total TTC de 1 952.40€.

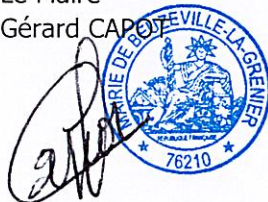
Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 29 septembre 2025

Le Maire

Gérard CAPOUT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250929-202522-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

Publication : 30/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

